

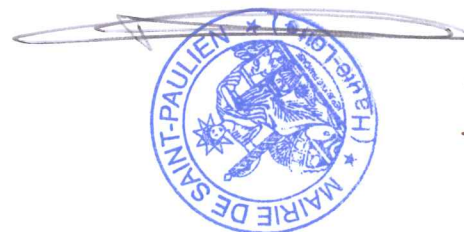


AUTORISATION

Je soussigné Laurent DUPLOMB, maire de la commune de Saint Paulien, autorise la société ARVEL Argile du Velay, domiciliée Zone d'activité de Nolhac 43350 Saint Paulien, à rejeter ses eaux pluviales, sans limitation de débit, dans le réseau communal desservant leur terrain cadastré section BM n° 507.

En foi de quoi j'ai délivré la présente autorisation pour valoir et servir ce que de droit.

**Fait à Saint Paulien,
Le 27 octobre 2015
Le maire
Laurent DUPLOMB**



www.saint-paulien.fr